

INFORMATIONS SANITAIRES

3 novembre 1995

Vol. 8 - N° 39

Sommaire

Péripneumonie contagieuse bovine en Mauritanie	121
La Grèce se déclare indemne de fièvre aphteuse	122
Encéphalopathie spongiforme bovine au Portugal	122
Maladie de Newcastle aux Pays-Bas	123

PÉRIPNEUMONIE CONTAGIEUSE BOVINE EN MAURITANIE

Texte d'une télécopie reçue le 28 octobre 1995 du Docteur Mokhtar Fall, directeur adjoint du développement des ressources agro-pastorales, ministère du développement rural et de l'environnement, Nouakchott :

S. R. - 1

Date de la première constatation de la maladie : 26 septembre 1995.

Date présumée de l'infection primaire : juin 1995.

Nombre de foyers distincts à ce jour : un (1).

Identification géographique du foyer : 16° 10 N - 07° 15 O, département d'Amourj, wilaya du Hodh El Chargui (dans le sud-est du pays).

Détails relatifs au foyer :

N°	Espèce	Nombre d'animaux dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
1/95	bov	1 500	24	16	0	4

Commentaires concernant l'effectif atteint : troupeau transhumant.

Commentaires relatifs au diagnostic : le diagnostic a été confirmé en laboratoire en octobre 1995 par séro-agglutination.

Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie : le sud-est du pays, où est apparu le foyer, est peu contrôlé par les Services vétérinaires. Il existe par ailleurs une forte suspicion de foyer à 300 km à l'ouest, dans la wilaya du Hodh El Gharbi.

Mesures de prophylaxie adoptées à ce jour : la zone est déclarée infectée ; les déplacements de bétail sont soumis à des restrictions ; des mesures de prophylaxie médicale et sanitaire sont appliquées (vaccination ou abattage).

*
* *

LA GRÈCE SE DÉCLARE INDEMNÉ DE FIÈVRE APHTEUSE

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 30 octobre 1995 du Docteur A. Gogos, directeur général des Services vétérinaires, ministère de l'agriculture, Athènes :

A la date du 26 octobre 1995, douze mois se sont écoulés depuis le dernier foyer de fièvre aphteuse en Grèce.

Considérant que, pour lutter contre cette maladie, la Grèce a appliqué l'abattage sanitaire sans vaccination, et considérant qu'une surveillance sérologique menée sur une grande échelle a conduit au recensement et à l'élimination des animaux séropositifs, la Grèce peut prétendre à titre provisoire au recouvrement du statut "indemne de fièvre aphteuse" en application de l'article 2.1.1.2 du *Code zoosanitaire international* de l'OIE, en attendant l'examen du dossier complet qu'elle soumettra en temps voulu à la Commission de l'OIE pour la fièvre aphteuse et autres épizooties.

*
* *

ENCÉPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE AU PORTUGAL

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 30 octobre 1995 du Docteur J.M. Machado Gouveia, directeur général de l'élevage, ministère de l'agriculture, Lisbonne :

S. R. - 1

Date de la première constatation du nouveau foyer : 3 août 1995.

Nombre de foyers distincts depuis le début de 1995 : douze (12).

Identification géographique du nouveau foyer :

12/95. Quintão - Areias de Vilar - Barcelos, zone d'intervention sanitaire de Braga, région de l'Entre Douro e Minho.

Détails relatifs au nouveau foyer :

N°	Espèce	Nombre d'animaux dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
12/95	bov	54	1	0	1	0

Commentaires concernant l'effectif atteint : une vache née le 15 juillet 1990.

Commentaires relatifs au diagnostic : confirmation histopathologique le 7 octobre 1995.

Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie : des recherches sont en cours pour déterminer le mode de contamination.

Mesures de prophylaxie adoptées à ce jour : mise en interdit de l'élevage atteint et contrôle des déplacements d'animaux ; abattage et destruction par enfouissement de l'animal malade. Lors de l'abattage des animaux restants, l'encéphale, le thymus, la moelle épinière, les amygdales, la rate et les intestins seront systématiquement détruits.

*
* *

MALADIE DE NEWCASTLE AUX PAYS-BAS

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 1 novembre 1995 du Docteur C.C.J.M. van der Meijs, chef des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, de la gestion des ressources naturelles et de la pêche, La Haye :

S. R. - 1

Nature du diagnostic : de laboratoire.

Date de la première constatation de la maladie : 25 octobre 1995.

Nombre de foyers distincts à ce jour : un (1).

Identification géographique du foyer : Bleiswijk (52° 01' N - 04° 32' E), province de Hollande-Méridionale.

Détails relatifs au foyer :

N°	Espèce	Nombre d'animaux dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
2/95	avi	2	...	0	2	0

Commentaires concernant l'effectif atteint : oiseaux d'agrément.

Mesures de prophylaxie adoptées à ce jour : abattage sanitaire et enquête épidémiologique.

*
* *

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.